



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 8 octobre 2018

Se déployer à tous les niveaux : une urgence !

Edito

S. Creachp.1

Séance plénière du 8 octobre 2018

S. Creachp.2/3

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2018

JL. Peltierp.3/4

TICPE—Reconduction de la majoration

G. Urvoasp.4

Rapport d'activité 2017 des services de l'Etat en région

R. Le Nezetp.5

Recherche(s) et innovation

S. Creachp.5/6

Développement et organisation des ports

JL. Peltierp.6/7

Communication relative aux rapports des délégués de service public...

L. Madecp.7/8

La politique régionale d'égalité entre les femmes et les hommes en action



EDITO de Stéphane CREACH
Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Cette session du CESER du 8 octobre 2018 a permis de nouveau à la délégation CGT d'intervenir sur nombre d'enjeux dans le cadre du dialogue social territorial pour peser sur des débats de fond, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, au CESER aussi.

Qui pourrait dire le contraire quand des sujets tels que le développement du port de Brest, de Saint-Malo, l'examen de l'ensemble des délégations de services publics, l'étude du CESER sur la recherche, la politique régionale d'égalité entre les femmes et les hommes, la taxe sur les produits énergétiques, etc..., tous ces sujets posent véritablement des choix de société.

Les interventions de la délégation CGT ont bien évidemment pointé ces véritables enjeux pour bien sûr contester les mauvais choix, les positiver quand ils étaient dans le sens de l'intérêt général et surtout proposer des alternatives du syndicalisme de transformation sociale qu'incarne la CGT.

Le contexte économique, social et politique appelle véritablement à une réflexion de l'ensemble des organisations de la CGT, de ses élus.es et mandatés.es, des syndicats aux syndiqués.es, des actifs aux retraités.es pour agir dans le sens du développement humain durable. Ce développement ne peut se concevoir que dans un environnement adéquat ou alors on se ment à nous-même, ce qui paraît irresponsable pour une organisation syndicale de classe.

Nombreux sont celles et ceux qui aujourd'hui interrogent le modèle social français pour généralement tenter de démonter sa faillite.

Elles et ils convoquent à la barre des témoins les françaises et les français pour livrer leur sentiment sur tel ou tel acte, sur tout et rien à la fois.

Le sondage devient permanent à mesure que le débat contradictoire et argumenté s'estompe. On peut avoir deux réactions face à ce phénomène qui encourage les attitudes simplistes :

- Se lamenter de n'avoir à faire qu'à « des imbéciles de service. »
- Se préoccuper d'élever le débat en proposant une autre matière pour la réflexion.

L'être humain marchant avec sa tête, il semble logique que la CGT opte pour la seconde proposition, ce d'autant qu'elle a largement de quoi proposer quand on a la curiosité de mesurer ce qu'elle a « en magasin ».

Justement, c'est de cela qu'il est utile de discuter : des repères revendicatifs !

Ces repères servent de boussole pour l'obtention de droits pour celles et ceux qui vivent de leur travail. Ils sont aussi de la matière pour travailler sur le terrain à l'émergence de propositions construites avec les salariés.es.

A l'instar de la proposition du CESER sur l'insistance de la CGT de définir réellement la durabilité de l'emploi en Bretagne avec une grille de lecture le permettant, n'avons-nous pas à faire, de tous les lieux de vie et de travail, des lieux de propositions pour le progrès social ?

Passons l'étape de s'en convaincre, cela ne peut plus souffrir de débats, il faut le faire !

Rennes, le 10/10/2018

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr

mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0723 S 07992

Bimensuel - 0,15€

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2018

Intervention de Stéphane CREACH



Si la décision modificative numéro 2 présente « des ajustements... qui autorisent principalement un soutien supplémentaire bienvenu à des programmes porteurs pour l'économie et l'emploi » comme le précise l'avis du rapporteur général, la CGT tient à repreciser certaines notions pour lesquelles elle est intervenue en commissions.

Tout premièrement, concernant le programme 204 de la mission 2 « accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises », il devient effectivement urgent de faire entrer dans les logiciels de pensée et numérique du Conseil Régional et de ses partenaires, la proposition du CESER d'une grille de lecture qualifiant l'emploi durable alors que la référence avec l'emploi de qualité s'estompe dans le naufrage de la démarche Padus et de l'agenda 21 au même moment que s'écrit « un monde à vivre », slogan du projet Breizh COP.

C'est d'autant plus vrai que l'avis demande des précisions concernant l'effet boule de neige des aides aux entreprises de l'IAA sans que le fléchage vers l'emploi durable ne soit pris en compte.

Si l'emploi dans ce pilier industriel agroalimentaire breton était la référence en matière de conditions de travail, de salaires, de déroulement de carrière et d'égalité femmes/hommes, nul doute que cela serait de notoriété publique or, il n'en est rien et c'est même plutôt l'inverse qui est vérifié.

Toujours dans le même ordre d'idée concernant l'emploi durable, la CGT a insisté sur cette notion de l'emploi durable concernant les retombées envisageables à propos des activités EMR et du programme 209 par exemple. Pour la CGT, le CESER se doit d'être, comme elle, très exigeant sur ce domaine du travail en territoire pour l'implication des entreprises locales, le maintien et la création d'emplois stables et de qualité sur les bassins d'emplois et vie.

Les schémas industriels sont sur le point de se dévoiler puisque le bordereau indique bien que, je cite : « *le futur terminal EMR accueillera l'activité de fabrication des fondations du parc éolien offshore de Saint-Brieuc* » et de préciser aussi que « *le terminal accueillera, entre 2020 et 2021, l'assemblage des quatre éoliennes flottantes de la ferme pilote de Groix-Belle-Ile* ».

Il est dès à présent utile que la question de l'emploi local et de la formation soient mis sur la table. Faire des prévisions de plans de charge, de besoins d'emplois, de formations nécessaires pour conduire ces chantiers totalement nouveaux est d'une telle évidence industrielle que cela doit certainement être dans les dispositifs en débat.

Le CESER aurait intérêt à en avoir connaissance tout comme les organisations syndicales de salariés.

Comme il s'agit donc bien d'une affirmation -et nous l'apprécions à sa juste valeur- il est urgent de travailler à un réel développement de l'emploi durable sur le bassin Brestois dans une logique de complémentarité des intervenants industriels, les services annexes, de soutien et logistique. C'est tout le concours du tissu productif et administratif local qui doit être sollicité des grandes entreprises aux PME.

Toujours dans le domaine de la satisfaction, nous considérerons que les observations du CESER concernant les questions de mobilités précisent sa préférence envers le service public ferroviaire.

A l'heure où l'ouverture à la concurrence va entrer dans le débat, force est de constater que le marqueur de notre institution ne se perd pas dans les brumes et reste dans la logique du vœu adopté par cette même instance en faveur du service public ferroviaire au moment où le lobby routier compte faire de nouveau entendre parler de lui pour poursuivre le droit qu'il s'octroie, par exemple, à polluer.

Or, il est inconcevable, alors que la notion de responsabilisation est servie du matin au soir aux citoyennes et citoyens, ce qui n'est pas sans fondement, que dans le même temps, des pans entiers de l'économie échappent à leurs responsabilités : « pollueur/payeur » n'est pas un slogan, c'est une politique. Il faut avoir le courage de la mener, y compris en accompagnant les acteurs dans la transition.

Comme l'indique l'avis du CESER, cette DM2 va clore l'exercice budgétaire 2018 et les orientations budgétaires 2019 seront ou pas marquées du sceau du nouveau cap que le Président de Région exprime lors des différentes COP territoriales en portant un changement de modèle breton par la prise de décisions autour de l'urgence climatique, les questions de mobilités et du « bien manger ».

Le discours du Président de Région est particulièrement marqué sur ces questions dans les COP territoriales dans lesquelles le CESER s'est inscrit.

Le CESER continuera à apporter, comme il le fait depuis le début de ce processus, ses contributions et travaux pour tenter lui aussi de permettre d'éclairer pour le passage d'un mode de vie à un autre, ce qui se nomment les transitions, transitions qui lui servent de fil rouge dans ses réflexions et travaux.

A noter, là pour le déplorer, que les questions liées au travail continuent d'être les grandes oubliées du processus et, preuve en est, seule la Conférence Sociale n'est pas sollicitée pour ce grand débat « d'un monde à vivre. »

Dans ce chemin pris et affirmé par l'exécutif régional, il sera intéressant de vérifier de ce fait les inflexions et les tendances budgétaires pour 2019 à la session de décembre de cette assemblée.

Pour finir, la CGT -qui le dira par ailleurs- attire l'attention sur l'ensemble du processus actuellement à l'œuvre

dans la centralisation des décisions, la décentralisation des projets et missions parfois, mais souvent sans moyens, et enfin la transformation du modèle social français pour répondre uniquement au dogme du libéralisme et de la puissance financière dont la prochaine crise fera de nombreuses victimes.

La CGT n'a pas plus envie que cela de se comporter en oiseau de mauvaise augure mais force est de constater que pour beaucoup l'existence est réellement plus complexe qu'il n'y a quelques temps ; c'est vrai pour les privés d'emplois, les salariés comme pour les retraités qui s'indignent, à juste titre, du racket organisé à leur encontre.

Demain 9 octobre, la CGT sera de nouveau dans les mobilisations d'actifs et de retraités pour insister sur l'inversion des priorités puisque c'est le capital qui a un coût et le travail un prix, comme cette assemblée l'avait fait remarquer lors de son étude sur les activités industrielles créatrices d'emplois durables de juin 2015.

Tarifs régionaux de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) - Reconduction de la majoration

Intervention de Jean Luc PELTIER



Une nouvelle fois, la reconduction des modulations de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques est portée à l'ordre du jour de notre assemblée.

A l'instar des années précédentes, il est précisé dans le bordereau que la Région justifie la reconduction de la majoration des tarifs de la TICPE en évoquant le financement d'infrastructures de transports collectifs, telles que la LGV BPL, ainsi que les transferts de compétences mis en œuvre ces dernières années.

Pour la CGT, une évaluation de l'efficacité de cette disposition législative s'impose car elle n'a eu, à ce jour, aucun effet en terme de report modal sur notre région et, comment cela pourrait-il être autrement alors même que le transport routier de marchandises n'y est pas assujéti comme le montrent les trois dernières lois de finances qui ont confirmé le régime d'exonérations fiscales accordées aux transporteurs routiers. Ainsi, pour cette année encore, le transport routier de marchandises est exempté de l'augmentation de la composante carbone de la taxe sur les carburants, censée pourtant financer la transition énergétique. Si l'on y ajoute les multiples autres subventions publiques telles que le CICE, les exonérations de cotisations salariales, la gratuité d'usage du réseau routier en Bretagne... on peut affirmer sereinement qu'il n'y a plus que le patronat du secteur pour considérer que le transport routier ne vit pas des subsides publics...

Pour la CGT, la modulation de la part

carbone de la TICPE est un dispositif que l'on peut clairement qualifier de schizophrénique. En effet, la transition énergétique, dont la nécessité est indiscutable, doit conduire à réduire la consommation de pétrole, de plus en plus cher principalement pour les catégories sociales les moins favorisées. Or, le dispositif, sensé financer le report modal de la route vers les modes décarbonés, est assis sur une hausse de la consommation des produits pétroliers ce qui, évidemment, va à l'encontre de l'objectif recherché de réduction des émissions de CO₂. Pourtant le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 34% des émissions totales.

De nouveaux engagements ont été pris par la France ces derniers mois en faveur de la protection du climat et de la diminution du recours aux énergies fossiles. Le Président Macron a annoncé vouloir "*accélérer la transition vers une économie décarbonée*" et vouloir que la France s'engage "*à atteindre la neutralité carbone en 2050*". En Bretagne, la Région a pris l'initiative sur le sujet climatique, autour d'une COP Breizh qui est un marqueur de son engagement, mais pour la CGT, cela doit se traduire à court terme en actes visibles et lisibles !

En effet, sans politique volontariste à la faveur d'une transition solidaire et au service de l'intérêt général, sans remise en cause des pratiques actuelles et sans réflexion sur une véritable fiscalité incitative, ces belles intentions restent du niveau de l'incantation.

Pour la CGT, atteindre ces objectifs nécessite d'orienter fortement la politique des transports vers des solutions moins dépendantes des énergies fossiles. Cela commence par l'urgente **remise en cause des subventions accordées aux énergies fossiles, dont les niches fiscales en faveur du secteur des transports de marchandises**, d'imputer aux entreprises concernées les vrais coûts du mode routier secteur propulsé par des énergies fossiles polluantes et contributrices du réchauffement climatique.

Dans le projet de loi de finance 2019, les dispositions fiscales conduisent à un nouveau matraquage des ménages avec pour eux seuls une augmentation de l'effort de 1,9 milliard d'euros.

Pour un ménage se chauffant au fioul domestique et roulant principalement avec une motorisation diesel, les effets seraient annuellement de 136 euros en 2018 et 538 euros en 2022. Il faut rappeler que la précarité énergétique touche 5 millions de ménages en France selon l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE). Dans le même temps, l'augmentation pluriannuelle de la taxe carbone s'accompagne parallèlement de plus de 42 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises pour 2019.

Concernant la TICPE, la CGT fait une fois de plus le constat que ce dispositif pénalisera les habitants de notre région et notamment les péri-urbains et ruraux qui sont souvent les moins aisés économiquement et ne peuvent se déplacer sans leurs véhicules car ils n'ont pas d'autres choix !

La CGT ne peut se résoudre au dilemme de rouler toujours plus pour le plus grand nombre des ménages les plus en difficultés financières au motif de financer des infrastructures de transports collectifs pour lesquelles

peu de solutions d'utilisation leur sont proposées.

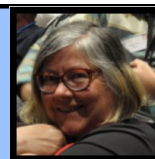
Plus largement pour la CGT, une réflexion doit s'engager rapidement d'une part sur la mobilité, sur la production industrielle et le transport des

marchandises et d'autre part sur une réforme globale de la fiscalité au service d'une véritable transition !

La CGT s'abstiendra sur ce bordereau.

Rapport d'activité 2017 des services de l'Etat en région Bretagne

Intervention de Gaëlle URVOAS



La CGT partage l'intérêt du CESER sur le Rapport d'Activité des Services de l'Etat présenté au Conseil Régional.

L'avis du CESER pointe beaucoup de questions qui demanderaient des réponses plus détaillées que celles figurant dans le rapport. De fait, pour la CGT, le CESER, en formulant ainsi son avis, indique que ce dernier revient plus à commenter la forme que le fond. L'avis conclut sur certains événements structurants à l'œuvre dont certains concernant bien évidemment la puissance publique et l'Etat.

La CGT souligne aussi que cet avis peut être lu à l'aune des deux circulaires du Premier Ministre en date du 24 juillet 2018, l'une ayant pour objet l'organisation territoriale des services publics et l'autre la déconcentration et l'organisation des administrations centrales.

Ces circulaires donnent suite au rapport du comité "Action publique 2022" par lequel le gouvernement engage un véritable chantier de transformation de l'organisation territoriale des services publics.

Ce chantier de transformation est d'ailleurs celui de toute l'action publique et derrière le mot « transformation », c'est la notion même de service public qui est re-

mise en cause avec ses conséquences pour tous les territoires.

Par exemple, le Premier Ministre indique que le périmètre de l'action de l'Etat peut être allégé compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales ; ainsi les compétences en matière de suivi des dossiers de restructuration les plus sensibles seront maintenus au sein des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi (DIRECCTE), en revanche, compte tenu du développement des directions "développement économique" au sein des Conseils Régionaux, les autres missions économiques des DIRECCTE seront réduites, ce qui impactera à la baisse leurs effectifs.

Ceci revient à dire que l'Etat se désengage de sa logique d'accompagnement et de réflexion stratégique de l'écosystème de l'économie tout en conservant l'assistance aux catastrophes économiques que personne ne souhaite gérer. Ainsi la puissance publique, donc l'argent public, résume son action à éponger les dettes privées et sauver ce qui peut l'être en terme d'emplois associés.

La loi NOTRe a placé la Région en chef de file du développement économique au niveau territorial, la réorganisation territoriale des services publics en cours franchit donc une

étape supplémentaire. Il est possible d'envisager qu'un certain nombre d'actions réalisées par l'Etat seront à l'avenir à la charge du Conseil Régional ou de personne faute de ressources humaines et financières.

Peut-être que les activités les plus lucratives feront l'objet d'externalisations ou de privatisations comme le suggère d'ailleurs le rapport CAP 2022.

La CGT attire donc l'attention du Conseil Régional sur ce processus de désengagement de l'Etat. En effet, les contraintes budgétaires orchestrées qui pèsent sur les acteurs publics sont susceptibles de compromettre les ambitions des collectivités territoriales.

L'Etat organise actuellement la suppression de 120.000 postes, la liquidation du statut des fonctionnaires et la réduction drastique du service public.

Si la Région souhaite développer son service public de proximité, au plus près des usagers, axé sur les besoins du territoire, elle peut considérer que le Rapport d'Activité des Services de l'Etat qui lui est présenté est insuffisant pour mesurer l'impact sur ses moyens humains et financiers des éventuels transferts de compétences qui pourraient être décidés.

Recherche(s) et innovation en Bretagne

Intervention de Ronan LE NEZET



La CGT salue cette étude qui s'inscrit dans la continuité des travaux du CESSER sur les nouveaux modes de développements économiques, sur l'industrie et plus récemment, sur la transformation numérique des entreprises. Pour la CGT, ce travail complète la logique d'une nouvelle stratégie à conforter de soutien aux écosystèmes économiques, sociaux et environnementaux, au service des transitions vers un développement durable.

La prise en compte de tous ces aspects par le biais de la transition et du développement durable place la recherche et l'innovation au cœur même des transitions sociétales, environnementales, sociales et économiques qui sont à l'œuvre actuellement.

Les restructurations dans l'industrie de l'agroalimentaire, la résonance de l'environnement dans l'agriculture et les inégalités territoriales, en assurant la concentration des activités économiques et des services publics sur des territoires dits « d'excellence », sont les révélateurs du manque d'anticipation des transitions actuelles.

Cette étude met en évidence les leviers dont dispose le Conseil Régional dans le soutien à la recherche fondamentale, la recherche appliquée mais aussi sur la politique de soutien

à l'innovation. Cette action du Conseil Régional est complémentaire de l'action d'impulsion stratégique de l'Etat et de l'Union Européenne.

Cependant, avoir des objectifs soulève aussi le questionnement des moyens pour les atteindre. L'étude révèle que la majorité des financements est apportée par l'Etat et l'Union Européenne et que les principaux opérateurs de la recherche publique sont dépendants de tutelles nationales.

La prise de conscience du rôle de levier de l'innovation dans le développement économique, avec pour principal atout, la recherche publique et privée, doit prendre en compte les acteurs que sont les chercheurs et les collectivités territoriales tout en tenant compte de l'importance de la valorisation de la formation.

La CGT rappelle l'importance d'une recherche publique qui ne soit pas soumise à la loi du marché, du profit à court terme, et dont la production de connaissances, libre par définition, ne soit subordonnée à des objectifs et des choix instrumentalisés par des desseins politiques. Nul ne peut ignorer le rôle de la recherche dans la contribution au débat démocratique quand celle-ci peut être manipulée au moment de certains arbitrages.

Le Conseil régional a précisé à travers le Schéma Régional de l'Ensei-

gnement Supérieur et de la Recherche (SRESR) en 2013, sa politique de soutien à la recherche, et, en 2013 et 2017, à travers le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SREDII), sa politique de soutien à l'innovation.

Dans le cadre de la « Breizh Cop, un monde à vivre », la prise en compte du développement durable doit permettre de répondre aux défis sociétaux de la Bretagne, contribuer au débat démocratique pour vulgariser les connaissances, soutenir le développement économique et l'emploi durable, permettre à chacun une sécurisation des trajectoires de vie et contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire.

Les effets d'entraînement de la recherche et de l'innovation sur le rayonnement régional s'inscrivent dans la durée. Cette étude, qui conforte le rôle d'une nouvelle stratégie de soutien au service des transitions et vers un développement durable, permet de contribuer à une anticipation des défis qui se présentent devant nous, qu'ils soient technologiques, sociologiques ou économiques, en lien avec les politiques publiques avec comme corollaire une stratégie d'appropriation sociale via la mise en débat des sciences et des technologies.

Développement et organisation des ports

Intervention de Stéphane CREACH



Les trois bordereaux qui se succèdent ont la particularité de faire un point sur la situation portuaire. La CGT a donc décidé de relier dans une seule intervention ces trois sujets.

Tout premièrement, nous l'avons dit concernant la décision modificative numéro 2, la décision est donc bien actée maintenant : l'accueil industriel des 2 activités concomitantes des fondations pour le parc éolien de

Saint-Brieuc et l'assemblage des 4 éoliennes flottantes de la ferme pilote de Groix Belle-Ile se feront sur le port de Brest et pour ce faire, l'aménagement du poste à quai numéro 2 est à réaliser.

Il n'est pas inutile de relever le mot « assemblage » concernant les éoliennes pour, dès à présent, interroger l'ensemble des parties prenantes sur sa signification. Est-ce l'assemblage d'éléments construits ailleurs ou l'assemblage d'éléments réalisés en proximité ?

La Région compte être un acteur majeur dans ces deux aventures et elle ne sera pas la seule puisqu'en effet l'Etat et les industriels sont 2 autres acteurs incontournables.

Ce trio a, par contre, une obligation commune de résultats concernant l'ancrage de l'emploi local et la dynamisation des composantes industrielles et de services en territoire.

Cet emploi local ne peut être synonyme de précarité et de mal travail. Il ne peut non plus être la vitrine de la délocalisation inversée, c'est-à-dire l'importation de main d'œuvre venue de pays tiers au profit des trésoreries patronales dont certaines pour les grandes entreprises sont déjà très confortables.

Si la région veut se présenter en stratégie, comme l'autre bordereau le précise, s'agissant de la gouvernance et de l'organisation sur le port de Brest, l'Etat et les industriels seront, pour la CGT, dans l'obligation de contractualiser pour le mieux disant social.

Les schémas industriels et sociaux devront prendre en compte ce paramètre de la sécurisation de l'emploi, de la formation, de l'accompagnement vers l'emploi, de la GPECT, ...

Le fameux trio ne peut donc agir seul et il a certainement intérêt à prendre en compte l'avis et les propositions des acteurs sociaux et plus particulièrement celui des syndicats de salariés.

La région Bretagne, dans un rôle qu'elle affirme de soutien à l'écono-

mie et dans son rôle d'architecte propriétaire de la zone industrielle concernée, aura également son mot à dire alors qu'elle souhaite entreprendre, pour ce port breton, une mue pour transformer son modèle vers un concept intégré sous la houlette de la puissance publique majoritairement. C'est l'objet du bordereau suivant concernant la nouvelle organisation du port de Brest.

C'est ainsi que le projet de société portuaire soumis à l'examen de cette assemblée, pour un modèle innovant, constituerait une première au niveau national en concentrant au sein d'une même entité la gestion du foncier, l'activité économique et le pilotage de la stratégie dans une logique de complémentarité et de recherche de synergies avec les différents acteurs.

Si ce modèle de gouvernance vise en premier lieu à éviter l'éparpillement et la dispersion de l'argent public au profit d'une gestion sous contrôle public dont l'objectif n'est pas le taux de profit, il y a lieu de souligner positivement cet état d'esprit de travail en plateforme de divers acteurs et réseaux.

Cette stratégie doit bien évidemment avant tout profiter à l'activité, à l'emploi et aux garanties collectives des acteurs de terrain que sont les salariés du port de Brest.

C'est pour toutes ces raisons que bien évidemment, la CGT souhaite que le CESER soit tenu régulièrement informé des dispositions qui vont apparaître mais aussi que les syndicats de salariés soient dans le match, non pas comme seuls spectateurs, mais aussi comme joueurs.

Trop souvent, malgré certaines réglementations minimums, c'est la politique du fait accompli qui prédomine et les représentants des salariés sont appelés à se prononcer sur des dos-

siers ficelés alors que leur expertise du monde du travail permettrait une autre vision que celle du seul aspect économique, aussi important soit-il.

La CGT souhaite donc que toutes les étapes qui vont se dérouler puissent se faire par une information aux salariés des secteurs concernés, comme avec les instances de dialogue social territorial qui sont par ailleurs très peu nombreuses et sous dotées en droits et moyens pour les représentants syndicaux.

Il va sans dire que, pour la CGT, ce dialogue doit permettre l'expression de contre-propositions pour un débat constructif.

Cette réflexion et cet état d'esprit pour Brest est d'ailleurs le même pour le port de St Malo puisque des inquiétudes se font jour sur le site malouin de la part des dockers plus particulièrement. C'est le troisième bordereau sur le thème portuaire.

La restructuration du terminal ferry de Saint-Malo s'explique, nous a-t-on dit, par la volonté d'apporter de l'oxygène à ce port en désaccouplant l'activité touristique de celle des marchandises pour également améliorer le gabarit de cette dernière, structurante pour le site.

Comme nous venons de le préciser, il y a certainement beaucoup de pédagogie à faire sur place avec l'ensemble des acteurs et prendre le temps de débattre n'est pas inutile dans le concept actuel où le fait du Prince est devenu une règle de gestion de la vie publique au plus haut niveau de l'Etat.

A tous les niveaux, la CGT sera extrêmement attentive et travaillant elle-même sur un concept de développement de ce port, mais aussi sur celui de Brest, elle sera force de propositions.

Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2017

Intervention de Jean Luc PELTIER



La CGT privilégie les choix de gestion favorisant une bonne utilisation et une maîtrise de l'argent public pour la

prise en compte d'un haut niveau social dans les services publics en raison des enjeux de services rendus

aux usagers, enjeux environnementaux, de sécurité, d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de tarifica-

tion avec, pour clé de voûte, la péréquation.

En outre, cette maîtrise publique est un élément indispensable afin d'éviter le dumping social qui sévit dans tous les secteurs de l'économie et singulièrement celui des transports.

Pour autant la présentation de ce rapport des délégataires de service public n'échappe pas à la vision politique actuelle qui en ces temps d'austérité budgétaire répond trop souvent aux seules exigences comptables. La mode de l'austérité économique pour les uns et d'exonérations fiscales pour les autres ne peuvent guider les choix purement économiques opérés par nombre de collectivités qui tendent à « marchandiser » l'ensemble des services publics.

D'ailleurs, comme le souligne fort justement l'avis du CESER, et comme la CGT le relève chaque année, si ce rapport des délégataires rend compte avec précision de la performance économique pour chacune des activités déléguées, il reste muet sur les aspects sociaux et environnementaux, ce qui, pour la CGT, constitue une vraie lacune.

Les nouvelles compétences issues de la loi NOTRe bousculent sensiblement les compétences régionales en matière de transport. C'est pour la CGT une opportunité pour questionner à la fois la pertinence de ce mode d'exploitation ainsi que les aspects sociaux et environnementaux, composantes incontournables qui doivent figurer en bonne place dans les contrats de DSP. Pour la CGT, l'efficacité et l'efficacité d'un

service public ne peut se mesurer qu'à l'aune du seul critère économique. Pour exemple, beaucoup d'emplois dans l'activité de transport scolaire demeurent d'une intolérable précarité économique avec des contrats de transport scolaire plafonnant à 600€ par mois pour les salariés concernés. Cette situation mérite d'être prise en compte tant par la collectivité concédante que par les entreprises délégataires.

Cet exemple montre que le secteur des transports souffre de la sous-tarification avec pour corollaire une concurrence effrénée tendant à tirer prix et prestations vers le bas au détriment de l'emploi, des salaires et des conditions de vie et de travail des salariés du secteur. Le transport routier de voyageurs en est la démonstration avec un pouvoir d'achat du salaire moyen mensuel par salariés qui baisse chaque année depuis 2010. La soi-disant performance économique des DSP se mesure aussi à l'aune de cette réalité.

Pour la CGT, nous assistons trop souvent à une prédominance des critères financiers au détriment des critères sociaux et environnementaux pendant la phase de négociation des contrats de délégation de service public, qu'il s'agisse notamment des moyens humains, de formation, de prévention, des conditions de reprise des personnels, du respect des conventions collectives, des informations présentées aux représentants du personnel sur les éléments sociaux, économiques et environnementaux à fournir par l'exploitant dans son rapport annuel pour honorer le cahier

des charges de la DSP.

Sur le volet aéroportuaire, la CGT aurait apprécié avoir le détail de l'engagement financier public dans les contrats de DSP récemment passés et à venir et s'interroge sur les intentions réelles de l'Etat en ce qui concerne la rétrocession des terrains indispensables à la modernisation et au développement de l'aéroport de St Jacques de la Lande. Pour rappel, c'est une composante importante du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne.

Sur le volet portuaire, la CGT attire l'attention des décideurs publics sur les conséquences du recours aux travailleurs détachés mis en œuvre par des entreprises bénéficiant très largement d'argent public. Cette situation est, pour la CGT, intolérable et nous exigeons qu'une réflexion s'engage très rapidement sur ce sujet crucial pour la vie socio-économique dans les territoires concernés.

Ceci est pour la CGT une véritable exigence car une bonne utilisation de l'argent public venant en soutien à l'activité économique d'une activité quelle qu'elle soit doit d'abord profiter à l'emploi local et non alimenter un dumping entre les salariés qu'elle qu'en soit l'origine ! En tout état de cause, l'argent public ne peut être un moyen d'accroître les bénéfices reversés aux actionnaires ou encore financer la croissance des groupes publics.

La CGT en appelle à la vigilance de la région sur cette question.

La politique régionale d'égalité entre les femmes et les hommes en action

Intervention de Lindsay MADEC



Le Conseil Régional de Bretagne présente des engagements faisant de l'égalité réelle femmes-hommes une ambition de tous les instants. Le CESER retient aussi sa volonté d'un dialogue privilégié avec l'Etat.

La CGT, qui abonde dans le sens de ce travail essentiel, insiste sur le fait

que c'est bien l'ensemble de la société qui est interpellé puisque ce droit à l'égalité est inscrit dans notre constitution.

La question se pose dès lors du « pourquoi » une certaine « impunité » sur ce sujet qui, à l'instar de l'éducation, formerait pourtant un couple exemplaire capable en grande

partie de guérir bien des maux de la société.

Pour la CGT, une volonté politique forte de remise en cause de tous les blocages de la société est incontournable.

Force est de constater que, dans le domaine du travail, qui devrait être

outil d'émancipation, les situations de déséquilibres sont exagérément nombreuses.

La CGT insiste dans son propos sur ce thème du travail trop souvent évoqué.

Persistent ainsi la non-reconnaissance et la sous valorisation du travail des femmes.

Moins rémunérées que les hommes pour un même travail, plus précaires aussi, les femmes se heurtent pour les unes aux bas salaires, pour les autres à des stagnations de carrière..., et il n'est pas rare que ces effets soient cumulatifs. Pire encore, certaines sont écartées du travail à cause d'horaires incompatibles puisque les tâches familiales reposent essentiellement sur elles.

Dans les dernières années, au-delà des discours de déclaration d'intention, il est à regretter certains actes qui les contredisent.

Nous en citons juste que deux, mais emblématiques, alors que le gouvernement prétend faire de l'égalité entre femmes et hommes « la grande cause du quinquennat » :

- L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 portant sur « la sécurisation de l'emploi » qui a fragilisé encore plus les femmes à temps partiel.
- Les ordonnances « Macron » qui

remettent directement en cause les droits des femmes en créant de nouveaux obstacles à leur parcours.

Pour la CGT, il n'y a rien d'insurmontable. Il est ainsi essentiel de proposer des solutions très efficaces sur lesquelles nous sommes persuadés de pouvoir nous appuyer puisque celles-ci émanent du point de vue des salariées elles-mêmes.

Parmi ces propositions, en adéquation avec la réalité pour un avenir permettant le « vivre ensemble » sans déchirements ni sacrifices dans la vie professionnelle et familiale, nous en citons quelques-unes pour répondre aux attentes des femmes en suscitant un vif intérêt pour la société :

- ⇒ L'instauration plus régulière de la mixité au travail.
- ⇒ Le conditionnement des aides publiques au principe de l'éco/socio conditionnalité.
- ⇒ La mise en place d'un système obligeant les employeurs à appliquer la loi.
- ⇒ Le recours à l'évaluation des politiques d'égalité.
- ⇒ L'imposition immédiate d'un pourcentage de la masse salariale consacrée aux rattrapages des inégalités de rémunérations.
- ⇒ L'interdiction des temps partiels imposés à de nombreuses profes-

sions exercées par des femmes et la garantie d'un minimum de 24 heures par semaine.

- ⇒ La garantie d'une articulation vie privée/vie professionnelle.
- ⇒ La formation de l'ensemble des personnels sur l'égalité professionnelle.
- ⇒ La garantie de l'égalité des retraites.
- ⇒ La garantie d'une prise en compte des risques professionnels et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- ⇒ La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et la protection des femmes victimes.

Ces quelques propositions de la CGT font écho aux trois grandes orientations du bordereau qui nous est soumis puisque le Conseil Régional veut réaffirmer son action volontariste, et, ainsi, je cite :

- ⇒ *Veiller, diffuser et rassembler ;*
- ⇒ *Déployer l'égalité dans toutes les politiques régionales ;*
- ⇒ *Agir dans son organisation.*

La CGT est bien alors dans son rôle de propositions et d'actions dans un tel triptyque.



Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**